

Appel à projet de création

Boutique du Phare (Andenne)

Édition 2025

le verre à bière

en céramique



ema
espace
muséal
d'Andenne

Organisateurs

Le Phare asbl (principal)

Contact : Thomas Kempeneers
thomas.kempeneers@ac.andenne.be

Espace muséal d'Andenne (partenaire)

Contact : Mélanie Cornelis
melanie.cornelis@ema.museum

Contexte

Situé au cœur d'Andenne, **le Phare** est un bâtiment à l'architecture audacieuse regroupant depuis l'été 2020 trois entités touristiques et culturelles dans un esprit de synergie : **Espace muséal d'Andenne, bibliothèque, et office du tourisme.**

La **boutique** du Phare, située dans le hall d'accueil (passage obligé pour toute entrée et sortie pour les trois entités), regroupe dans des zones définies des informations touristiques, produits touristiques et produits locaux, de la documentation, des objets liés aux thématiques abordées dans l'Espace muséal (préhistoire, histoire d'Andenne et de sa céramique), mais aussi des **créations de céramistes contemporain.e.s.**

L'Espace muséal d'Andenne, nourrit en effet depuis de nombreuses années des liens étroits avec des céramistes, dans le but de faire connaître leur savoir-faire, et de se positionner en tant que vitrine de la création contemporaine dans ce domaine artistique si intimement lié à l'histoire de la ville depuis plusieurs siècles. L'Espace muséal d'Andenne abrite un grand nombre de collections de céramiques (depuis les temps gallo-romains jusqu'à la création contemporaine) mais aussi des vestiges préhistoriques exceptionnels issus des fouilles (toujours en cours) de la grotte Scladina.

Depuis l'ouverture du Phare, les collections de la boutique de céramique contemporaine n'ont cessé de s'étoffer et de se diversifier, et des pistes et nouvelles expériences sont encore en cours d'élaboration afin d'en augmenter la pertinence et l'attractivité.

Motif de l'appel à projet 2025

Afin de répondre à une demande du public **pour la boutique du Phare**, tout en diversifiant la gamme de produits offerts à la boutique, l'Espace muséal et le Phare souhaitent **faire appel aux créateurs.trice contemporain.e.s pour la réalisation d'une gamme originale et exclusive pour le Phare**, et accessible à la plupart des bourses.

L'appel de l'**édition 2025** porte sur la création d'une gamme de **réipients destinés à déguster la boisson nationale belge : la bière.**

En effet, le monde des bières belges compte depuis peu une nouvelle arrivée, la **Scladin'Ale**, qui porte l'image de la grotte Scladina et de ses vestiges préhistoriques exposés à l'Espace muséal d'Andenne. Cette bière de type « Belgian Ale » est vendue dans la boutique du Phare, à proximité des œuvres de créateurs céramistes.



La mise en valeur et la vente de ces œuvres doit permettre d'attirer l'attention sur l'Espace muséal et le Phare en tant que promoteurs de la création originale, de mettre en lumière des artistes belges, et de diversifier les publics acquéreurs de céramique en « cassant les codes » et les stéréotypes liés à cette discipline.

Il s'agit bien d'un achat de la part de l'organisateur, et non d'une mise en dépôt : ceci afin de garantir l'exclusivité sur la gamme tout en limitant le risque du côté des artistes.

Le présent appel à projet est strictement indépendant du marché de céramistes organisé par l'Espace muséal d'Andenne lors du week-end précédant les fêtes de Noël, ainsi que des différentes activités organisées par le Centre culturel d'Andenne et Ceramic Art Andenne.



Conditions de participation

Le.la candidat.e à l'appel à projet devra : **Rendre pour le 20 décembre 2024 un acte de candidature à l'adresse info@lephare-andenne.be (mention : « appel boutique céramique 2025 ») comportant :**

- **Ses coordonnées de contact complètes** (nom, prénom, adresses postales et mail, téléphone, le cas échéant site web)
- **Un croquis des pièces projetées**, description de la technique utilisée, et tout document permettant de juger de la valeur de la proposition
- **Le prix d'achat** (à l'organisateur) estimé de la/des propositions, obligatoirement entre 5€ et 40€ TTC
- **Le nombre d'exemplaires** qui sera produit pour chaque proposition (pièces uniques ou série d'exemplaires identiques ou similaires)
- **Un curriculum vitae** artistique

Le.la candidat.e peut présenter plusieurs projets.



Points d'attention

- **Soyez créatifs.ves !**
La gamme proposée doit être dans l'esprit de votre travail, mais bien distincte de vos créations antérieures.
- **Soyez connecté.e.s au thème !**
Vos créations doivent donner l'envie d'y déguster une bonne bière.

Règlement

Article 1 :

Sont autorisés à participer : tout artiste céramiste ayant reçu le présent appel de la part des organisateurs ou de céramistes partenaires des organisateurs. L'appel à projet sera principalement diffusé par cooptation, et le mode de diffusion est soumis au seul jugement des organisateurs. La participation est gratuite.

Article 2 :

Seules les candidatures complètes (selon les critères précisés dans les conditions de participation) et reçues le **20 décembre 2024** par voie de mail à l'adresse info@lephare-andenne.be sous format pdf ou Word seront prises en compte.

Article 3 :

Par sa candidature, le.la candidat.e marque son accord vis-à-vis du présent règlement et s'engage à en respecter les conditions ; il.elle s'engage également à respecter les propositions décrites dans son acte de candidature (notamment dimensions, matières, coloris, nombre d'exemplaires, prix d'achat...) sous peine d'annulation de la commande.

La participation à l'appel à projet implique la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation, le déroulement, la

sélection des propositions retenues, et leur utilisation dans le cadre de la boutique. Aucune réclamation ne sera admise, notamment en cas de report ou d'annulation de l'appel à projet.

Article 4 :

Le jury de sélection sera constitué de membres de l'Espace muséal d'Andenne et de l'asbl Le Phare, ainsi qu'éventuellement d'autres partenaires. Les critères de sélection seront les suivants :

- Originalité de la proposition (en adéquation avec le thème 2025)
- Qualité esthétique de la proposition
- Prix de vente à l'organisateur, obligatoirement entre 5€ et 40€ TTC ; l'accessibilité à toutes les bourses est un critère important.

Les décisions du jury seront communiquées **avant le 1^{er} janvier 2025** à l'ensemble des candidat.e.s. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet de recours. Le jury est autorisé à retenir le nombre de propositions qui lui apparaîtra approprié.

Les propositions retenues feront l'objet d'une commande en bonne et due forme communiquée dès l'envoi de la décision du jury.

Article 5 :

Les candidat.e.s retenu.e.s s'engagent à produire et livrer les pièces au plus tard le **4 avril 2025** au Phare (Promenade des Ours, 37 - 5300 Andenne) et à prévenir au minimum trois jours à l'avance de leur passage pour livraison (dans les heures d'ouverture du Phare : du mardi au dimanche de 10h à 18h).

Article 6 :

Les organisateurs s'engagent à acquérir les œuvres sélectionnées et à rémunérer les candidat.e.s retenu.e.s en proportion des prix d'achat indiqués dans l'acte de candidature.

Les organisateurs se réservent le droit de déterminer le prix de vente final de chaque pièce, à 35% de majoration par rapport au prix d'achat.

Les organisateurs se réservent le droit de commander un nombre d'exemplaires des propositions sélectionnées moins important que le nombre indiqué dans l'acte de candidature. En cas d'incidence sur le prix de production des exemplaires, la décision sera prise en concertation avec le/la candidat.e, l'objectif n'étant pas de créer des conditions de production intenable pour les artistes.

Article 7 :

Les organisateurs s'engagent à exposer au minimum un exemplaire de chaque proposition retenue dans la boutique du Phare, au minimum entre le 05 avril et le 06 juin 2025 (mais bien entendu potentiellement largement au-delà). La disposition des propositions retenues dans la boutique est effectuée par les responsables de l'Espace muséal d'Andenne et du Phare, lesquels sont seuls juges pour cet office.

Toute prolongation de l'exposition d'un ou plusieurs objets dans la boutique, ou leur réexploitation ultérieure, sera soumise à la seule décision des organisateurs.

Article 8 :

Les candidat.e.s retenu.e.s s'engagent à laisser les images et photos fournies libres de droit.

Toute publicité ou communication concernant les propositions retenues, effectuée par le Phare, l'Espace muséal d'Andenne, ou la Ville d'Andenne, sera autorisée à utiliser les informations reçues dans l'acte de candidature ainsi que tout document iconographique ou photographique reçu ou produit par ses soins. L'Espace muséal d'Andenne, le Phare, et la Ville d'Andenne sont seuls juges pour l'utilisation de telle ou telle pièce sélectionnée dans leurs publications, sans possibilité de recours.

Article 9 :

Les candidat.e.s retenu.e.s s'engagent à garantir l'exclusivité de présentation et de ventes des pièces retenues pour la boutique du Phare ; ces pièces ne pourront être proposées à la vente dans un autre contexte, sauf disposition contraire et consignée par écrit par les organisateurs.

Article 10 :

Le présent appel à projet concerne le cadre strict de sélection d'une gamme 2025 pour la boutique du Phare, et est indépendant des Hivernales de la Céramique organisé par l'Espace muséal d'Andenne lors du week-end précédant les fêtes de Noël, ainsi que des différentes activités organisées par le Centre culturel d'Andenne et Ceramic Art Andenne. La sélection dans le présent appel à projet d'un.e candidat.e ne présume donc en rien sa sélection pour les événements précités, ni pour d'autres appels à projets et sélections concernant la boutique du Phare.

